

# MAIRIE DE LE BIOT

---

## **COMPTE RENDU** **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2009** **Convocations du 13 Novembre 2009**

**Présents** : Henri- Victor TOURNIER, Nathalie MORAND , Philippe BOTU, Sébastien CETTOUR – CAVE , Yvette GUILLEREY , Gérard THILLIER .

**Excusés** : Renevier Frédéric

**Secrétaire de séance** : Nathalie MORAND

### **1 / PONT DE GYS :**

#### **Assainissement**

- Travaux effectués par l'entreprise GIROD TP ( VAILLY). -
- Capacité de 100 équivalent /habitants : elle prend en compte les 18 logements du Pont de Gys + les habitations environnantes.
- Création d'un réseau Eaux usées sur la route de Nicodex reliant les habitations du Pont de Gys et mise en attente des branchements des habitations du Pont de Gys : travaux réalisés .

#### **Voirie**

- Aménagement du CD 902 : confortement du glissement de la route : les travaux ont été réalisés en coordination avec l'entreprise GIROD pour la réalisation des enrobés.
- Le petit chalet annexe à hôtel sera démoli début décembre ( le soubassement en dessous du niveau de la route sera conservé et servira de local de rangement)
- Une étanchéité sera donc faite sur la dalle , ainsi que des protections ( barrières).

#### **Logements Pont de Gys**

- Une clôture sera implantée le long de la berge de la Dranse pour la sécurité des enfants ( tout en préservant la circulation des pêcheurs) : vu en collaboration avec OPAC.
- La gestion des 6 bâtiments de l'hôtel sera réalisée par l'OPAC ( par le biais d'une filiale dénommée IDEIS ) avec laquelle la commune doit conclure une convention de gestion.

Monsieur le Maire expose cette convention, qui est approuvée par le Conseil Municipal.

- Une première réunion pour l'attribution des logements ( livraison des logements prévue au printemps 2010) , aura lieu le Mardi 08 Décembre 2009.

Nous rappelons que les personnes intéressées par un logement peuvent venir se renseigner en Mairie.

### **2 / STEP DE COUVALOUP**

- Les travaux de maçonnerie ont été terminés le 27 Novembre 2009.
- Foncier :

Des accords amiables pour l'acquisition de parcelles ou parties de parcelles situées le périmètre d'utilité publique ont encore été réalisées fin Novembre.

Monsieur le Juge de l'expropriation viendra sur les lieux le **Judi 17 Décembre** : après cette date , plus aucun accord amiable ne sera possible , et la procédure d'expropriation suivra son cours.

- Financement : Le SMDEA ( Syndicat Mixte Départemental d'eau et D'assainissement) propose une convention de financement sur 30 ans pour les travaux de réseaux et de construction de la STEP de Couvaloup. : approbation de cette convention.
- D'autre part ,le SMDEA nous a également été alloué une subvention de 150 000 € pour cette opération.

### **3 / DON BOSCO**

- Projet de transfert de l'Ecole actuelle dans le bâtiment DON BOSCO pour la rentrée scolaire 2009/2010 avec création d'une 3<sup>ème</sup> classe pour les maternelles.
- Une rencontre a eu lieu le 09 Novembre avec Mme L'inspectrice D'académie qui est favorable au projet compte tenu de l'augmentation des effectifs dans les années à venir.
- Un pré – projet lui a été envoyé à l'Inspection d'Académie. Ce dossier comprenait notamment : les évolutions des effectifs de l'école sur les années à venir et le projet d'aménagement du bâtiment Don Bosco ( jeux de plan)

### **4 / CAPTAGES EAU POTABLE**

- 3 Point de captages sont concernés l'établissement de périmètres de protection.: le captage de la Tire , le captage de La Touvière, le captage du Pont des Cloux .

- L' enquête publique se terminera le mardi 1<sup>er</sup> Décembre

### **5 / TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le changement de la navette pour un véhicule plus grand est à l'étude est à l'étude .  
La mairie est en attente des offres.

### **6 / UTILISATION DE LA SALLE DES FETES**

La salle des fêtes est utilisée plusieurs fois par semaines, pour des cours de danse réalisés par des associations.

Le tarif de location de la salle est fixé à 15 € par séance et sera applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 et une convention sera conclue entre la mairie et ces associations.

Ce tarif n'est valable que pour les associations ; le tarif applicable aux particuliers étant de 85 € ( délibération du 20 mars 2009 ).

### **7 / DIVERS**

- Avis favorable sur l'adhésion de la ville d'Annecy au SELEQ 74
- Mme LAMBERT , receveur du trésor , quittera la perception à la fin décembre et un nouveau perceuteur prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée à 23 h 15

- D'autre part ,le SMDEA nous a également été alloué une subvention de 150 000 € pour cette opération.

### **3 / DON BOSCO**

- Projet de transfert de l'Ecole actuelle dans le bâtiment DON BOSCO pour la rentrée scolaire 2009/2010 avec création d'une 3<sup>ème</sup> classe pour les maternelles :

- Une rencontre a eu lieu le 09 Novembre avec Mme L'inspectrice D'académie qui est favorable au projet compte tenu de l'augmentation des effectifs dans les années à venir.

- Un pré – projet lui a été envoyé à l'Inspection d'Académie. Ce dossier comprenait notamment : les évolutions des effectifs de l'école sur les années à venir et le projet d'aménagement du bâtiment Don Bosco ( jeux de plan)

### **4 / CAPTAGES EAU POTABLE**

- 3 Point de captages sont concernés l'établissement de périmètres de protection.: le captage de la Tire , le captage de La Touvière, le captage du Pont des Cloux .

- L' enquête publique se terminera le mardi 1<sup>er</sup> Décembre

### **5 / TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le changement de la navette pour un véhicule plus grand est à l'étude est à l'étude .

La mairie est en attente des offres.

### **6 / UTILISATION DE LA SALLE DES FETES**

La salle des fêtes est utilisée plusieurs fois par semaines, pour des cours de danse réalisés par des associations.

Le tarif de location de la salle est fixé à 15 € par séance et sera applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 et une convention sera conclue entre la mairie et ces associations.

Ce tarif n'est valable que pour les associations ; le tarif applicable aux particuliers étant de 85 € ( délibération du 20 mars 2009 ).

### **7 / DIVERS**

- Avis favorable sur l'adhésion de la ville d'Annecy au SELEQ 74

- Mme LAMBERT , receveur du trésor , quittera la perception à la fin décembre et un nouveau percepteur prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée à 23 h 15